

Carrière et évaluation

CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS : DU NOUVEAU POUR NOS PROFESSIONS

**UNE REVALORISATION PEU SPECTACULAIRE :
IL EST URGENT D'EXIGER PLUS POUR NOS MÉTIERS !**

BULLETIN DE PAYE		MOIS DE JUILLET 2016		N° ORDRE	
LIBELLE		MONTIGNY LE B		TEMPS D	
GRADE	TRIMENTS A CHARGE	ECH.	INDICE QU. NR. D'HEURES	TAUX OU	
UR AGREGÉ CN	03	08	0684		
A PAYER		A DEDUIRE			
3186,12		316,00			
95,58					
270,12					
100,53					

0,6% au 1er juillet 2016 : c'est le coup de pouce arraché pour le point d'indice par le SNES-FSU au cours des discussions sur les carrières et rémunérations dans la Fonction Publique (PPCR). Bien qu'en rupture avec les choix opérés jusqu'ici et donc très attendue, cette augmentation – une misère, alors que les enseignants ont

perdu 8% de pouvoir d'achat depuis 2010 – est dérisoire au regard du déclassement des métiers de l'éducation, qui souffrent de leur peu d'attractivité, conséquence de la dégradation de leurs conditions d'exercice. Cette avancée, trop timide, est la première étape d'une série de mesures dont le calendrier s'étale jusqu'en 2020 : transferts prime-points, nouvelle augmentation

du point d'indice, reconstruction des grilles indiciaires, avec ouverture vers le haut, création d'un troisième grade.

Plus que le gain en rémunération, très limité et trop étalé dans le temps (il faut le chiffrer sur plusieurs années pour qu'il devienne significatif), c'est le raccourcissement, pour le plus grand nombre, de la durée nécessaire pour parcourir tous les échelons, le rythme unifié sur la quasi-totalité de la grille et la déconnexion entre évaluation et rythme d'avancement qui en découle, qui constituent des acquis déterminants pour l'avenir de nos professions. Les fins de carrière se voient également améliorées, avec l'ouverture vers le haut de la grille indiciaire de la hors classe et la création d'une classe exceptionnelle.

Il y a certes là des avancées, mais elles ne répondent que très imparfaitement à l'urgence du rattrapage salarial que le SNES-FSU revendique.

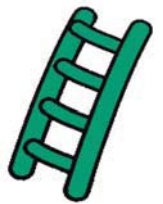
A chaque étape des discussions, le SNES-FSU agit pour ouvrir la voie pour tous à une carrière et des salaires revalorisés.

Maud Ruelle-Personnaz

Retrouvez toutes les informations sur :
www.snes.edu/Mise-en-oeuvre-du-protocole-PPCR-pour-les-professeurs-et-CPE.html

CARRIÈRE ET ÉVALUATION : LA VIGILANCE S'IMPOSE !

Unifier les rythmes d'avancement et déconnecter ce dernier de l'évaluation, revendications du SNES-FSU, supposent de revoir en profondeur les pratiques et le rôle des évaluateurs. Le projet du Ministère, encore en discussion avec les organisations syndicales, prévoit pour l'essentiel, un rôle d'accompagnement pour les corps d'inspection. Le principe de l'inspection en classe serait conservé, lors de quatre rendez-vous de carrière, prévus à des moments stratégiques (passage du 6^{ème} au 7^{ème} et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, 30% des collègues pourront alors voir leur promotion avancée d'un an ; éligibilité à la hors classe, puis à la classe exceptionnelle). Le projet ministériel prévoit que chacun de ces rendez-vous se déroulerait selon la même procédure : rédaction d'un bilan professionnel par l'intéressé, inspection en classe, entretien avec l'IPR puis avec le chef d'établissement.



Si certains principes affichés semblent aller dans le bon sens, leur mise en œuvre génère de nombreuses interrogations. Pour le SNES-FSU, le rythme unique doit être celui du grand choix ; le « bilan de carrière », autoévaluation inspirée des pratiques du privé n'a pas sa place dans l'évaluation des enseignants, les items de la grille d'évaluation ne sont pas satisfaisants en l'état (mélange du pédagogique et de l'administratif dans l'évaluation par les chefs d'établissement...), quels critères seraient retenus pour la sélection des 30% de « méritants » aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons alors que le système actuel a montré son inefficacité et les inégalités de pratique selon les disciplines, les établissements... ?

Le SNES-FSU reste vigilant et, conscient des problèmes que posera la mise en œuvre de ce projet, intervient pour obtenir des garanties pour nos métiers - qui doivent rester des métiers de concepteurs et non de simples exécutants - et pour nos carrières. Un des enjeux est la déconnexion effective entre accompagnement et évaluation (le fait de bénéficier d'un accompagnement ne doit pas être pénalisant au moment de l'évaluation). Par ailleurs, si le Ministère ne prévoit pour le moment que l'accès d'une minorité à la classe exceptionnelle, **l'objectif du SNES-FSU est bien, à terme, d'y voir accéder le plus grand nombre, sur le modèle de ce qui a été obtenu pour la hors classe.** Dans cette perspective, les opérations de gestion des carrières doivent faire, cette année, l'objet d'une attention particulière : promotions et évaluations seront déterminantes pour le reclassement au 1er septembre 2017 et pour la suite.

Retrouvez tout au long de l'année les informations concernant les CAPA et FPMA (avancement d'échelon, accès à la hors classe, listes d'aptitude) sur notre site www.versailles.snes.edu et contactez la section académique pour un meilleur suivi et des informations détaillées.

Pascale Boutet et Sophie Macheda